

Annexe 9 : Formulaire de demande de rapprochement de conjoint dans le cadre du mouvement intra

Nom d'usage _____ Nom de naissance _____
Prénom _____ date de naissance _____

Stagiaire Titulaire

Affectation actuelle: _____

Circonscription actuelle : _____

Commune d'exercice du conjoint _____

Pièces justificatives du lien avec le conjoint		
Enseignant marié	Extrait d'acte de mariage ou photocopie du livret de famille	<input type="checkbox"/>
Enseignant pacsé	- Extrait de l'acte de naissance des partenaires précisant l'identité de l'autre partenaire et le lieu d'enregistrement du PACS ; - Attestation du PACS.	<input type="checkbox"/>
Enseignant en concubinage avec enfant commun	Photocopie du livret de « concubinage » et extrait d'acte de naissance de l'enfant né entre le 1/09/2001 et le 01/09/2019	<input type="checkbox"/>
Pièces justificatives de l'affectation professionnelle du conjoint		
Conjoint enseignant	Copie de l'arrêté d'affectation	<input type="checkbox"/>
Profession libérale	Attestation d'inscription auprès de l'Urssaf, justificatif d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) ou au répertoire des métiers (RM)	<input type="checkbox"/>
Autres professions	Attestation de la résidence professionnelle et de l'activité professionnelle principale du conjoint (contrat de travail accompagné des bulletins de salaires ou attestation de l'employeur datée et signée...)	<input type="checkbox"/>
Chefs d'entreprise, les commerçants, les artisans et les auto-entrepreneurs ou structures équivalentes	Attestation d'immatriculation au registre du commerce ou au répertoire des métiers ainsi que toutes pièces attestant de la réalité de l'activité et de son lieu d'exercice effectif par exemple : déclaration récente de montant du chiffre d'affaires, bail commercial, preuves d'achat du matériel nécessaire à l'activité professionnelle, preuves de commercialisation de produits ou prestations récentes, etc...	<input type="checkbox"/>

Important : Toutes les pièces justificatives doivent être **récentes** (datées de moins de 3 mois).

Attention : le rapprochement de conjoint n'est possible qu'en vue d'obtenir une affectation sur la commune de résidence professionnelle du conjoint. Celle-ci doit donc nécessairement être dans le département de la Seine-Saint-Denis.

A RETOURNER avant le 8 avril 2019, cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante :
DSDEN 93 Service mouvement intradépartemental
8 rue Claude Bernard
93 008 Bobigny Cedex

A..... Le.....

Signature

Les demandes hors délais ou incomplètes ne seront pas étudiées.